

Le 26 octobre 2017

Chiffres et statistiques

Le financement des droits pour chômage indemnisé en 2015

Les demandeurs d'emploi bénéficient, sous certaines conditions, de droits à retraite complémentaire pour leurs périodes de chômage indemnisé dans les régimes Agirc-Arrco. En 2015, ces droits ont représenté 3,6 milliards d'euros de cotisations. Le troisième numéro des « Cahiers études et statistiques » fait le point sur leur financement, sur leurs conditions d'attribution et modalités de calcul, ainsi que sur le profil des bénéficiaires.

En période de chômage, les assurés Agirc-Arrco, cadres et non cadres, bénéficient, sous certaines conditions, de l'inscription de droits à retraite complémentaire pour leurs périodes de chômage indemnisé. Financé par l'Unédic ou par l'État (via le Fonds de solidarité vieillesse), le montant de ces droits a représenté près de 3,6 milliards d'euros en 2015.

La troisième édition des « Cahiers études et statistiques » de l'Agirc-Arrco revient sur les textes régissant l'attribution des droits chômage et détaille leurs conditions d'attribution, ainsi que leurs modalités de calcul et précise le mode de financement de ces dispositifs.

Cette étude dresse également les profils des bénéficiaires. Quelles sont les principales allocations chômage donnant lieu à l'inscription de points au compte des bénéficiaires ? Quel âge ont les demandeurs d'emploi ? Sont-ils cadres ou non cadres ?...

Pour trouver réponse à ces questions, accédez aux Cahiers, études et statistiques n°3, en cliquant [ici](#).

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Ils reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations.

En 2016, plus de 18 millions de salariés, dont 4 millions de cadres, y ont cotisé et plus de 12 millions de retraités, dont près de 3 millions d'anciens cadres, ont perçu une retraite Agirc et/ou Arrco.

Publication trimestrielle disponible exclusivement en ligne, « Les cahiers, études et statistiques » sont destinés aux chercheurs, statisticiens ou journalistes spécialisés dans la protection sociale.

Contact presse : dcpresse@agirc-arrco.fr